



Lamotte-Beuvron

Affiché le 26/07/2021

Le Maire,

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 22 juillet 2021

### Compte-rendu succinct

Le Conseil municipal de la commune de LAMOTTE-BEUVRON, dûment convoqué le 16 juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire le 22 juillet 2021 à 19H00 à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite en présence d'un public en nombre restreint, dans le respect des gestes barrières.

#### **Sont présents :**

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,  
M<sup>mes</sup> ARNEFAUX DE GOURNAY, BEAUFRÈRE, BUZON, COUTANT, CORRET, DASSE, GILLET, HALOIN, ROUX, SAGET, SIMON, MM. BELLAN, BERTEAULT, CARNOY, DESAINSTLOUP, DUFRAINE, DUPONT, FUENTES, GBEKPON, LANCEL, SENÉ, TARQUIS.

#### **Sont absents excusés :**

M <sup>me</sup> Pierrette MARQUET	Donne procuration à	Mme Marie Ange COUTANT
M. Thibaut VUILLEMEY	Donne procuration à	M. Pascal BIOULAC

#### **Sont absents :**

M. BOUCAULT, Mme YAKHLEF-COUTURIER

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Mme DASSE

#### **QUORUM :**

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie. La séance peut avoir lieu.

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021 : approuvé à l'unanimité.**

**2021-03-01 - CŒUR DE SOLOGNE, RAPPORT D'ACTIVITES 2020 : vote à l'unanimité**

**2021-03-02- APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMERIQUE- CONVENTION : vote à l'unanimité**

La commune a répondu à l'appel à projets proposé par le Ministère de l'Education Nationale pour l'achat de matériel informatique et de ressources numériques éducatives, destinés à l'école Charles Péguy. Les dépenses de 23 K€ seront subventionnées à hauteur de 14,6 K€.

**2021-03-03 - VENTE DES TERRAINS RUE ERNEST GAUGIRAN : vote à l'unanimité**

Cession des parcelles cadastrées AL 62-63-64-269 pour une surface totale de 8 965 m<sup>2</sup> à la Société 3F Centre Val de Loire pour un montant de 98 K€, pour y construire un programme de 20 logements.

**2021-03-04 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL: vote à l'unanimité**

Inscription de recettes supplémentaires et ajustement des dépenses en section d'investissement.

**2021-03-05 - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2021 : vote à l'unanimité**

Il est voté une subvention de 640 € au profit du Centre Interprofessionnel d'Apprentis de Blois pour 8 jeunes lamottois.

**2021-03-06 - GESTION DU PERSONNEL : vote à l'unanimité**

Pour permettre l'avancement de grade des agents promouvables, il est voté la création de trois emplois à temps plein. Ceux devenus sans objet seront supprimés du tableau des effectifs.

**2021-03-07 - EFFACEMENT DES RÉSEAUX CHEMIN DE MAISONFORT : vote à l'unanimité**

Les travaux d'effacement des réseaux sont estimés à 189 K€, le SIDELC participera à hauteur de 23,31 K€. Pour réaliser les études, la ville doit transférer temporairement au SIDELC la maîtrise d'ouvrage des travaux concernés.

**2021-03-08 - PROJET HERCULE – VŒU : vote à l'unanimité**

Le projet Hercule, en cours de discussion entre l'Etat et la Commission européenne, doit conduire à la scission du groupe EDF en trois entités distinctes, faisant craindre une hausse tarifaire pour les usagers et une perte de leurs droits de propriété sur les réseaux pour les collectivités. Le Conseil municipal demande de revoir le projet et d'associer plus largement les acteurs concernés à la discussion.

**COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE**  
**DÉCISIONS DU MAIRE**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte aux Conseillers municipaux des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n° 2020-05-05 du 29 septembre 2020.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal détaillé sera consultable en mairie après son approbation lors du prochain Conseil municipal.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h46.

\*\*\*\*\*

Pour extrait conforme à la séance du Conseil municipal du 22/07/2021.